



Communiqué de presse

## Énergie renouvelable : la contribution agricole largement reconnue

Paris, le 18 janvier 2018 — Le Parlement européen vient d'adopter, à une très large majorité, sa position sur la directive « Promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables », dite directive RED II.

Cette position de négociation ainsi arrêtée reconnaît pleinement les efforts et investissements faits par le secteur agricole européen en général et plus particulièrement en France ayant permis d'atteindre 7,7 % de biocarburants dans les transports. Elle assure le maintien des niveaux de biocarburants atteints en 2017, soit 7 % sur base de productions valorisables en alimentation humaine ou animale, ce qui est à même de redonner de frêles perspectives aux investissements réalisés sans toutefois suffire à assurer leur pérennité. Enfin, elle devrait permettre de maintenir un approvisionnement en protéines végétales européennes, non OGM, nécessaire à notre élevage.

Au titre des modalités retenues par le Parlement, l'obligation de 12 % d'énergie renouvelable dans les transports est de nature à assurer que les États accompliront bien les efforts qui leur sont demandés. Pour ce faire, les biocarburants conventionnels sont essentiels. Au-delà, la proposition en matière d'interdiction d'utilisation d'huile de palme pour la production de biocarburants en Europe démontre que l'Union européenne veut s'appuyer sur des solutions internes de durabilité et d'économie circulaire qui permettront notamment de mettre en avant les contributions positives de l'agriculture européenne à la lutte contre le changement climatique. Pour les acteurs de la filière française des huiles et protéines végétales et de la filière française du biodiesel, il serait inadmissible que les légitimes ambitions affichées par l'UE soient remplies par des produits importés, bénéficiant de conditions de concurrence déloyales (biodiesel de soja argentin ou biodiesel de palme indonésien par exemple) dans un contexte particulièrement difficile pour les opérateurs économiques européens et nationaux.

Il revient dorénavant au Parlement de trouver avec le Conseil et la Commission un compromis final sur cette directive à l'importance considérable car elle engage l'UE et les États membres dans la mise en œuvre des Accords de Paris en vue de limiter le réchauffement climatique dans les prochaines années. Des accords dont les acteurs de la filière des huiles et protéines végétales et de la filière française du biodiesel tiennent à ce qu'ils se déclinent concrètement.

Ces acteurs remercient les parlementaires européens pour leur ambition et attendent que cette dernière soit pleinement confortée pour les biocarburants conventionnels dans le texte qui résultera d'un positionnement commun au Conseil, au Parlement et à la Commission. C'est en effet en donnant de la visibilité et du temps aux filières et aux producteurs qu'il sera possible de renforcer la contribution du secteur agricole aux grands défis qui s'imposent à nous.

### Contacts :

FOP – Thibaut LEDERMANN – 06 50 69 20 08 – t.ledermann@fopoleopro.com

TERRES UNIVIA – Alissa SCHOLL – 01 39 53 53 33 – scholl@droitdevant.fr

ESTERIFRANCE – presse@esterifrance.fr

GROUPE AVRIL – Tom DORON – 06 26 28 39 94 – tom.doron@groupeavril.com